Sapeurs Pompiers Nièvre
SDIS
Corps Départemental

Service Départemental d'Incendie et de Secours

ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF

DIRECTION - ETAT-MAJOR

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Nièvre
Secrétariat Groupement de la Gestion des Risques
Tel : 03.86.60.37.00
Fax : 03.86.60.37.31
Affaire suivie par : Lieutenant Louis LASTELLA
N/Réf. : SDIS/OP/NB/2022-03-SecGGR-713

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

Varennes-Vauzelles, le 11 MARS 2022

Le Directeur Départemental

à

DREAL Bourgogne Franche Comté
40 rue de la Préfecture

58026 NEVERS CEDEX

OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE - RENOUVELLEMENT ET REGROUPEMENT DE CARRIERES COMMUNE DE MOIRY
V/REF. : VICAT 0005400429 – AFFAIRE SUIVIE PAR MME LUCE

Vous avez transmis à mes services un dossier relatif à la demande de renouvellement d'exploitation et de regroupement de carrières sur la commune de MOIRY.

Le code de l'urbanisme ne prévoit pas la saisine automatique du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Cependant, la défense extérieure contre l'incendie doit être prise en compte pour l'étude des dossiers concernés.

Conformément à la note (NOR : INTEI512746J) du 03 juillet 2015 relative à l'instruction des demandes de permis de construire et des demandes d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, l'avis du Service d'Incendie et de Secours ne porte que sur les accès et la défense extérieure contre l'incendie.

Après examen des documents susvisés, j'émets un avis favorable au projet présenté.

Le Directeur Départemental
des Services d'Incendie et de Secours de la Nièvre

Colonel hors classe Olivier PEYCRU